

Depuis plusieurs décennies, de nombreux lacs et plans d'eau sont touchés en France par des proliférations cyanobactériennes.

Ces dernières sont considérées comme un risque pour la santé publique puisque certaines espèces de cyanobactéries sécrètent des cyanotoxines nocives pour l'homme et l'animal.

Les effets indésirables de ces proliférations sont multiples et touchent l'environnement (aspect et propriétés du milieu), les usages anthropiques de l'eau (baignade, réservoirs d'eau potable) et les organismes du milieu (perturbation de la biodiversité de l'écosystème aquatique, mortalités de poissons, d'animaux domestiques ou sauvages par abreuvement).

Réglementation

Note d'information N° DGS/EA4/2015/181 du 2 juin 2015 relative aux échéances de la saison balnéaire 2015, aux modalités de prévention et de gestion des risques sanitaires liés à la présence de cyanobactéries ou d'amibes, à l'information du public à proximité des sites de baignades et à la mise à disposition du manuel pour l'utilisation de l'application SISE-Eaux de baignade

Arrêté du 21 janvier 2010 relatif au programme de prélèvements et d'analyses du contrôle sanitaire pour les eaux fournies par un réseau de distribution

Arrêté du 11 janvier 2007 relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine

Directive Européenne 2006/7/CE du 15 février 2006 concernant la gestion de la qualité des eaux de baignade

Circulaires DGS/SD7A 2003/270, 2004/364, 2005/304 relatives aux modalités d'évaluation et de gestion des risques sanitaires face à des situations de prolifération de micro-algues (cyanobactéries) dans des eaux de zones de baignades et de loisirs nautiques

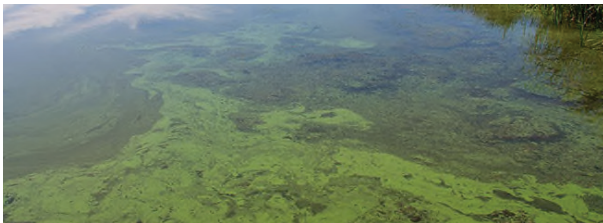
Nos prestations

Préparation de l'échantillon : extraction et purification des cyanotoxines dans différents types de matrices

Analyses multi-cyanotoxines : microcystines-LR, -RR, -YR, nodularine, BMAA, cylindrospermopsine, saxitoxine, anatoxine-a

Interprétation des résultats en matière de risque

Le prélèvement et l'échantillonnage ne sont pas compris dans la prestation. Cependant ALCYCOR pourra les réaliser sur demande



TARIFS

Pour toute demande d'analyse, n'hésitez pas à nous contacter

Public concerné

Collectivités

Traiteurs d'eau

Entreprises, laboratoires

Fédérations de chasse et de pêche

Nos points forts

Analyse multi-cyanotoxines

Rapidité de résultats (72 heures maximum)

Experts multi-compétences (domaines de l'eau, de l'environnement et du génie sanitaire)

Forte expérience dans les risques cyanobactéries et nombreux travaux pour les Agences Régionales de Santé

